

année donnée, et si le ministère a pour politique générale de couper ces services, nous n'en avons pas fini avec le genre de débat que nous avons cet après-midi.

J'ai, de propos délibéré, cherché à relier cette question à la responsabilité du ministre des Affaires indiennes. Ce n'est pas que je pense que nous pourrions traiter de toutes les questions qui relèvent de son ministère aujourd'hui ou avant que la Chambre prenne congé, mais j'estime que c'est une façon plus positive d'examiner l'ensemble de la question. Nous ne devrions pas, je pense, nous contenter d'annuler certaines coupures ou de modifier légèrement certaines directives paternalistes émises sous l'autorité du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

(Le crédit est adopté.)

Service de bien-être—

40c. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les subventions selon le détail des affectations, \$1.

M. Knowles: Monsieur le président, ce crédit se rapporte à la section du ministère qui s'occupe de l'administration des services de bien-être et de divers programmes de maintien du revenu. J'ai quelques commentaires à faire à ce sujet. Le ministre sait que je m'intéresse particulièrement à ces programmes, et si je disais tout ce que je pense, on m'accuserait peut-être de faire de l'obstruction systématique.

M. Baldwin: Nous ne saurions y penser, même en rêve.

M. Knowles: Je suis heureux que le député de Peace-River le confirme.

Une voix: Il arborait un large sourire.

M. Knowles: Je veux traiter ici d'un point particulier, mais, en guise d'introduction, qu'il me soit permis de rappeler au ministre une chose qu'il sait déjà: même si nos programmes de sécurité sociale sont bons, ils pourraient être améliorés considérablement. Le ministre n'ignore pas que, à mon avis, l'évaluation des revenus, suivant son expression, qui doit précéder l'allocation du supplément de revenu garanti, devrait disparaître; en réalité, nous devrions verser une pension de sécurité de la vieillesse à tous ceux qui remplissent les conditions d'âge et de résidence, sans aucune vérification des moyens, des besoins ou du revenu. Et même, je pense qu'il est grand temps de reviser le montant

[M. Barnett.]

de la pension. Nombre d'organismes sérieux prétendent maintenant que le montant devrait être fixé à \$125 par mois.

● (5.50 p.m.)

J'aimerais signaler au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que j'ai lu presque tout ce qu'il a écrit sur la question du revenu annuel garanti. Je trouve ses idées toujours intéressantes, bien que je ne sois pas toujours d'accord. En fait, je ne suis pas encore convaincu que la mesure établissant un supplément de revenu garanti dont il a saisi la Chambre exprime réellement la pensée et le principe dont s'inspire le revenu annuel garanti.

À cet égard, j'ai lu récemment un article très intéressant de M. Reuben C. Bates, directeur exécutif du Conseil canadien du bien-être dans le numéro de mars-avril du *Canadian Welfare* publié par le Conseil. On peut dire qu'un bon nombre des arguments que M. Bates fait ressortir existent dans les écrits sur ce sujet; il s'agit néanmoins d'un article intéressant et très utile. Il contient un point, entre autre, que je vais soulever dans un instant.

Si je prends le temps, au cours de l'étude de ces crédits, de m'adresser au ministre, c'est que je veux lui faire bien comprendre que s'il veut maintenir la valeur des programmes du maintien du revenu dont il a la charge, il devra s'occuper de certaines dispositions de notre impôt sur le revenu. Il devra présenter des instances plus vigoureuses qu'il ne l'a fait jusqu'ici au ministre des Finances. Il s'est entretenu avec lui, il y a quelque temps, du cas des gens qui reçoivent le supplément de revenu garanti et qui, ayant répondu aux exigences de l'évaluation qui leur permet de hausser leur revenu à un certain niveau minimal, vient ensuite le ministre des Finances y puiser et ainsi les ramener à un niveau inférieur.

Le ministre du Revenu national et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont, tous deux, eu une réponse toute prête à ce problème. Ils ont dit que l'impôt sur le revenu était appliqué d'une façon générale et qu'on ne pouvait jouer au favoritisme en faisant une distinction entre les gens qui gagnent leur revenu directement et ceux qui l'obtiennent grâce à un programme de bien-être social. Ni l'un ni l'autre des ministres n'a voulu faire face à la vraie réponse au problème, c'est-à-dire la nécessité de hausser le niveau auquel l'impôt sur le revenu s'applique.